

**1990 VALENCE (F)
RECONQUETE URBAINE, PAYSAGERE ET
CULTURELLE DU SITE AUTOROUTIER DES
BERGES DU RHÔNE**

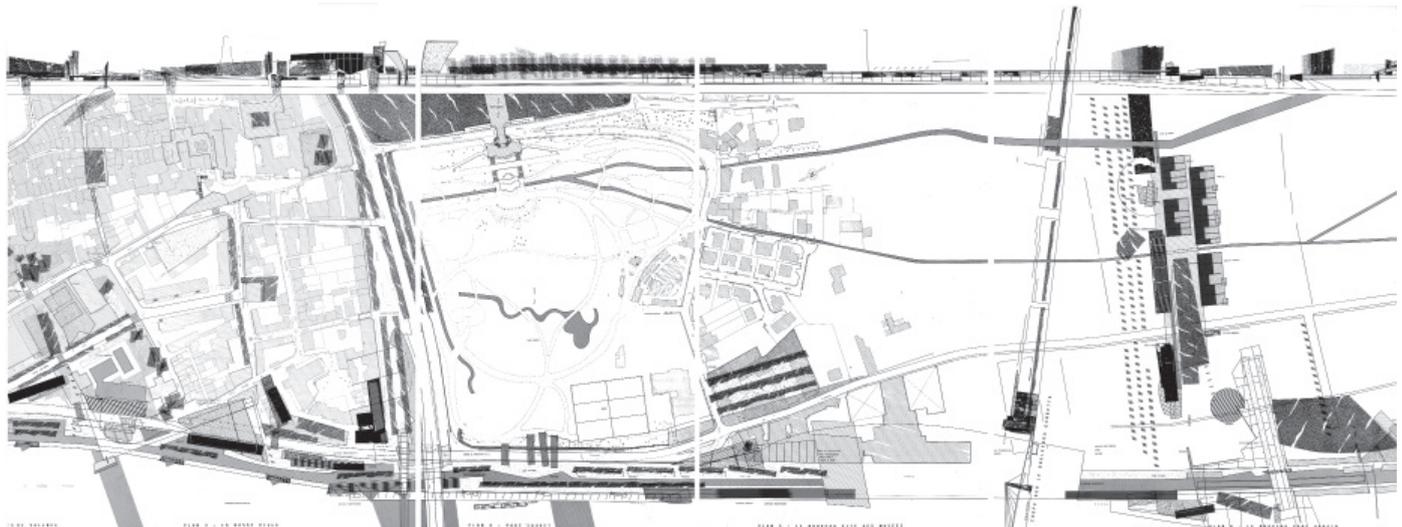
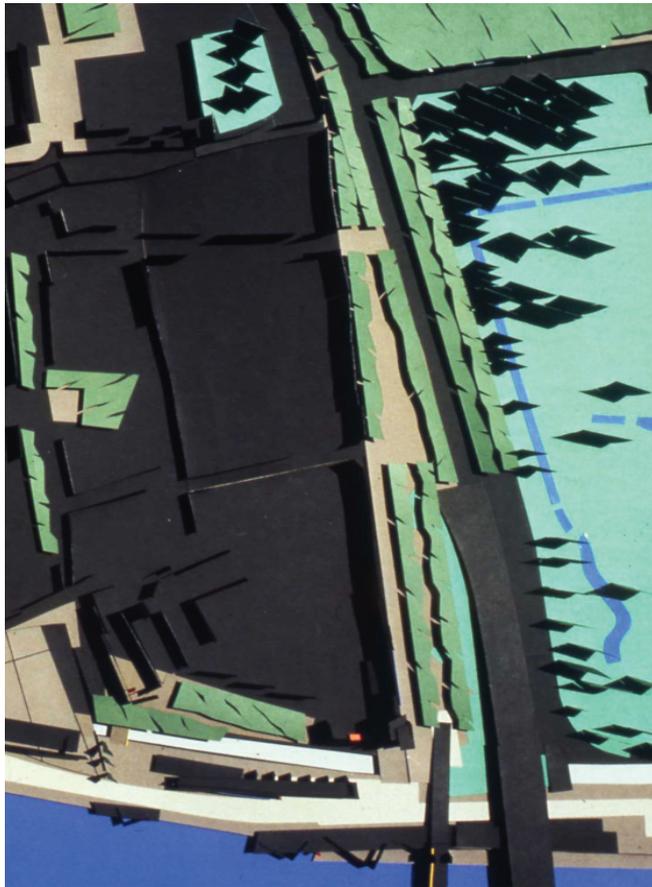
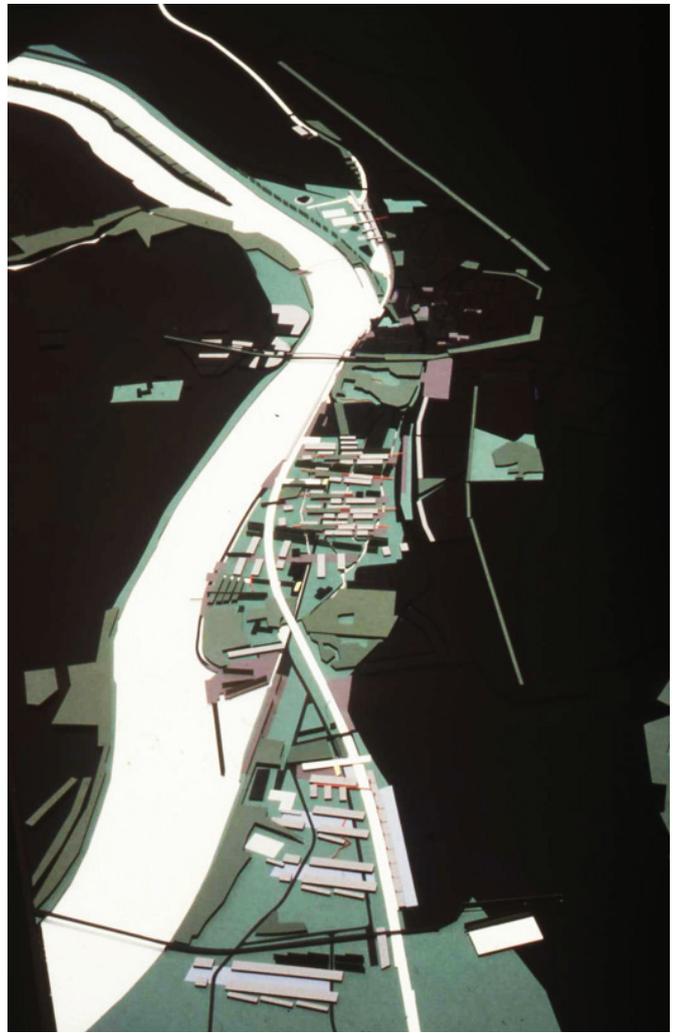
Consultation internationale sur invitation - 1er prix

Prestations: Concept d'aménagement urbain

Maître de l'ouvrage public: Ville de Valence / D.D.E. de la Drôme

Equipe : Luscher Architectes, J.-J.
Borgeaud paysagiste, Pascal
Amphoux architecte-géographe

Traiter l'interface entre deux régions : Nord-Sud.
Traiter l'interface entre deux logiques et sites propres:
l'autoroute et la ville - une ligne et un cercle.
Traiter l'interface entre deux temporalités différentes: l'une
comptable et l'autre non comptable - logique de l'usager.



1991 VALENCE (FR)

RECONQUETE URBAINE DU SITE
AUTOROUTIER DES BERGES DU RHÔNE.
CONCEPT D'AMENAGEMENT URBAIN,
PAYSAGER ET CULTUREL

1er prix concours international puis mandat d'étude

Prestations : Planification urbaine et paysagère

Maître de l'ouvrage public : Ville de Valence, DDE Drôme

Equipe : Pascal Amphoux, sociologue
J.J Borgeaud, paysagiste
A. Marguerit, paysagiste dplg

Le mandat qui nous a été confié par la DDE se réduisait en principe à l'étude de l'insertion des systèmes routiers et à leur connexion dans le paysage sur la base d'un tracé déjà prédéterminé avec les 7 ponts de la partie centrale déjà construits. Mais une telle planification ne pouvait se limiter exclusivement à l'étude des voies de circulation.

Il s'agit de rechercher quels signes paysagers, existants ou à inventer, seraient susceptibles de constituer des symboles de la ville de Valence ou de la région. L'attitude adoptée relève alors de la mise en scène de la ville. D'une part, le traitement paysager joue sur la mise en valeur des symboles existants : vues et ouvertures sur les monuments lointains, sur le fleuve ou sur le Vercors. D'autre part, il est proposé de marquer très fortement les deux seuils ou les «portes de la ville», par deux aménagements emblématiques de grande envergure : le champ des éoliennes au Nord et le champ solaire au Sud.

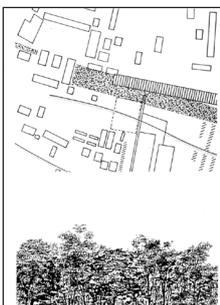
Le schéma d'interface montre une interpénétration en «doigt de gants» de zones affectées au développement urbain et de zones affectées au développement rural.

L'argument paysager est de permettre la constitution à long terme d'un front de ville qui se structure et se renforce à mesure que les activités se développent de part et d'autre de la limite. Maintenir un environnement rural de qualité pour valoriser la ville, tel est le premier enjeu d'un tel concept. Permettre une réelle flexibilité à long terme dans l'affectation des terrains non bâtis, tel est le second enjeu.

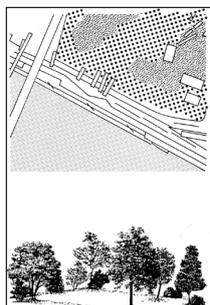
Le schéma d'interface proposé devrait donner lieu à l'élaboration de documents d'urbanisme inédits et novateurs qui constituent un outil de gestion au développement périurbain, tel un plan directeur d'interface. Il s'agit d'inventer les moyens techniques de contrôle foncier, économique et politique qui permettent de gérer et de réajuster sans cesse l'équilibre à établir entre «potentiel d'urbanisation» et «potentiel de ruralisation».



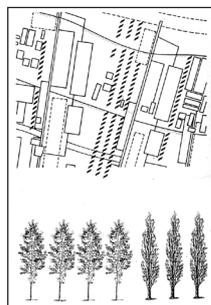
VEGETATION SPONTANÉE DE
COTEAU



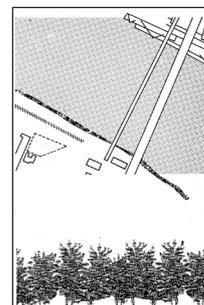
PARCS URBAINS



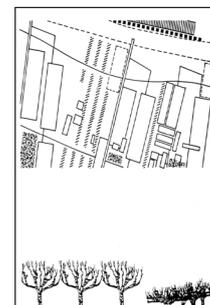
RIDEAUX



CORDONS DE BORD D'EAU



ALIGNEMENTS



VEGETATION SPONTANÉE

